

2024-004

**Département de MAINE-ET-LOIRE**  
**Arrondissement de SAUMUR-SUD**  
**C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX**

**SEANCE DU C.C.A.S. DU 5 MARS 2024**

**Délibération 2024/ 03**  
**TOME 1**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER Président, sur convocation faite par lui, le 27 février deux mille vingt-quatre.

**Présents** : Monsieur FROGER, Président  
Madame TOUCHARD, Madame BATYS,  
Monsieur BRIAUD, Monsieur ROULLOIS, Madame DEZE  
Madame BOISGARD, Madame CHANTRON, Monsieur VAHE  
Madame VASSEUR, Madame MARTIN, Madame MILLASSEAU


**Excusés** : Madame FALLOUX qui a donné pouvoir à Monsieur ROULLOIS  
Monsieur MERCK qui a donné pouvoir à Monsieur VAHÉ  
Madame REVERDY, Madame BRUNET, Madame SXAY

En exercice : 17  
Le quorum est atteint

Etaient Présents : 12

Excusés : 5

Secrétaire de séance : Madame MARTIN



**OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE –**  
**EXERCICE 2024**

L'examen et le vote du Budget Primitif 2024 interviendront le 8 avril 2024 à 18h00.

En vertu des dispositions prévues par le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, les orientations budgétaires, qui font l'objet du présent rapport sont portées à la connaissance des administrateurs et destinées à permettre la tenue d'un débat au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant le vote du Budget.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires de la Commune de Bellevigne-les-Châteaux s'est déroulé le 4 mars 2024 et le vote de son Budget Primitif est prévu le 8 avril 2024.

Le CCAS prend acte d'une attribution de subvention de la Commune de Bellevigne-les-Châteaux d'un montant de 23 000.00 euros.

Le CCAS ne porte pas de lourds investissements et prévoit seulement une ligne de prêt. Les actions mises en place les années précédentes sont reconduites. Il est également proposé de débattre sur l'organisation d'actions nouvelles.

**2024-005**

Rappel des priorités du C.C.A.S. :

- Aides sociales obligatoires et facultatives,
  - Gestion des sans domicile fixe (SDF) et des actions de solidarité
- Un logement de secours est prévu pour les personnes qui auraient besoin.

Actions reconduites :

- ✚ Repas des aînés,
- ✚ Visites de Noël des aînés,
- ✚ Après-midi récréatif pour les retraités,
- ✚ Voyages
- ✚ Téléthon,
- ✚ Convention présence verte
- ✚ Conventions de partenariat
- ✚ Transport solidaire
- ✚ Mise en place d'ateliers numériques pour les séniors
- ✚ Dispositif « PASS EAU » (Communauté d'agglomération et SAUR)

Perspectives 2024 :

- ✚ Analyse des besoins sociaux
- ✚ Voisins solidaires
- ✚ Mise en place d'ateliers conduite pour les séniors
- ✚ Moments de convivialité avec les aînés en EHPAD

L'état prévisionnel des recettes et dépenses (section fonctionnement et investissement) est annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

**Le secrétaire de séance**  
Nicole MARTIN



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 12/03/2024

**Pour Extrait Conforme**  
Le Président

